

Pour un accès équitable aux bourses d'étude

Introduction

En Suisse, la réussite lors de la formation ne doit pas être une question d'argent. Pourtant, aujourd'hui, ce sont trop souvent des facteurs financiers qui déterminent si les jeunes peuvent entreprendre et terminer des études (UNES, 2021). La situation financière de nombreux étudiant-e-s s'est encore aggravée ces dernières années. Seul-e-s 7,2 % environ des apprenti-e-s et des étudiant-e-s bénéficient d'une bourse d'étude. En 2004, ils et elles étaient encore environ 10 % (OFS, 2024). Dans le même temps, en 2024, les bourses ne couvrent en moyenne que 4 % du budget de l'ensemble des étudiant-e-s en Suisse, et environ 9 % pour les étudiant-e-s qui sont les premier-ère-s de leur famille à suivre des études supérieures (*First generation students*) (SEFRI, 2023), ce qui souligne l'importance des bourses d'étude pour l'égalité des chances.

Un problème fondamental réside dans le fait qu'en Suisse, les bourses ne permettent pas de subvenir aux besoins vitaux. Elles sont considérées juridiquement comme des aides à la formation et non comme des moyens de subsistance. Le financement des études reste donc souvent insuffisant, ce qui oblige les étudiant-e-s à travailler parallèlement à leurs études ou à dépendre d'aides supplémentaires, telles que l'aide sociale ou les contributions de leurs familles.

Compte tenu du coût élevé de la vie et des mesures d'austérité prévues par les pouvoirs publics, telles que le paquet d'allègements budgétaires 2027 de la Confédération, une action politique s'impose de toute urgence. Si ce programme d'économies, qui prévoit notamment un doublement des taxes d'étude, est mis en œuvre, une réforme du système de bourses sera indispensable pour garantir l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation pour toutes et tous. Cela concerne en particulier les étudiant-e-s issus de ménages à faibles revenus, qui ont déjà du mal à faire face à la hausse des coûts et qui, en raison de leur précarité financière, renoncent à faire des études ou doivent les interrompre prématurément.

Les dysfonctionnements persistants du système de bourses, qu'il s'agisse des inégalités cantonales ou de l'insuffisance du soutien financier, compromettent considérablement l'égalité des chances. Dans ce contexte, la résolution suivante adresse des demandes concrètes à la Confédération et aux cantons afin de permettre à toutes et tous, indépendamment de leur origine sociale et de leur lieu de résidence, de faire des études.

Revendications de l'UNES

L'assemblée des délégué-e-s de l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) demande à la Confédération et aux cantons d'améliorer fondamentalement le financement des études, en particulier les bourses d'étude. Les mesures suivantes doivent notamment être mises en œuvre :

1. Garantir un financement suffisant : les contributions à la formation doivent être augmentées d'au moins 30 % et adaptées chaque année au coût moyen de la vie et de la formation des étudiant-e-s publié par l'Office fédéral de la statistique. Dans les cantons où les loyers ou le coût de la vie sont particulièrement élevés, un supplément cantonal tenant compte des différences régionales doit être accordé. L'objectif est de refléter de manière réaliste les coûts de vie effectifs, notamment le loyer, la nourriture, le matériel d'étude et les transports, et de les couvrir de manière appropriée.

2. Garantir des procédures d'attribution claires, transparentes et rapides : les processus de demande doivent être simplifiés, numérisés et accélérés. Aujourd'hui, de nombreux-ses étudiant-e-s sont confronté-e-s à de longs délais d'attente, à des procédures cantonales hétérogènes et à des bases de décision peu claires. Cela entraîne une incertitude et peut considérablement compliquer le début ou la poursuite des études, en particulier lorsque les moyens financiers sont limités.
3. Adapter les critères d'attribution aux réalités sociales : des facteurs tels que les limites d'âge, la situation familiale ou le parcours de formation (par exemple, deuxième formation ou études parallèles à l'activité professionnelle) ne doivent pas exclure par principe de l'éligibilité à une bourse.
4. Autoriser les revenus accessoires : les étudiant-e-s doivent pouvoir exercer une activité lucrative dans une mesure raisonnable malgré leur bourse, afin de disposer de ressources financières suffisantes. Le revenu disponible provenant de la bourse et de l'activité lucrative maximale autorisée doit permettre de subvenir à leurs besoins.
5. Ouvrir l'accès aux études aux bénéficiaires de l'aide sociale : les études doivent également être accessibles aux personnes qui dépendent ou ont dépendu de l'aide sociale. Grâce à des bourses d'études adaptées et permettant de subvenir à leurs besoins, les étudiant-e-s doivent pouvoir subvenir eux-mêmes à leurs besoins sans continuer à dépendre de l'aide sociale.
6. Réduire la dépendance vis-à-vis des parents et tenir compte des cas de rigueur individuels : il faut prévoir des dispositions s'appliquant aux cas de rigueur, à savoir les étudiant-e-s dont le revenu des parents est formellement trop élevé pour donner droit à une bourse, mais dont les parents ne peuvent en réalité pas les soutenir financièrement.
7. Introduire des normes minimales uniformes dans toute la Suisse : afin de réduire les différences cantonales en matière d'octroi de bourses, il convient de définir des normes minimales harmonisées. Cela peut se faire en renforçant le concordat intercantonal sur les bourses d'études ou par le biais du droit fédéral.

Arguments

Différences cantonales et inégalités des chances : le canton de résidence des parents continue de déterminer de manière décisive les chances d'obtenir une bourse et le montant de l'aide accordée (UNES, 2021). Cette inégalité est contraire au principe d'accès équitable à la formation. Le concordat intercantonal sur les bourses d'études est certes entré en vigueur en 2013, mais il ne formule que des normes minimales de base et n'est pas appliqué par tous les cantons.

Baisse du nombre de bourses : le nombre de boursier-ère-s a considérablement diminué depuis 2004 (OFS, 2024). Dans le même temps, le nombre d'étudiant-e-s a augmenté. Cela signifie que proportionnellement, moins de jeunes bénéficient d'un soutien. Les étudiant-e-s dont les parents n'ont pas poursuivi d'études supérieures, qui ne bénéficient pas du soutien de leur famille et qui sont particulièrement dépendant-e-s d'une telle couverture financière, sont particulièrement touchés (SEFRI, 2023).

Ces dernières années, on observe également que le nombre de demandes de bourse diminue. Selon l'UNES et les acteur-ice-s du domaine avec lesquels elle est en contact, la cause principale n'est pas un taux de refus plus élevé, mais la complexité et le caractère dissuasif des procédures de demande. Cette évolution souligne la nécessité de dissocier l'octroi des bourses du contrôle des revenus des

parents et de simplifier et rendre plus accessibles les procédures afin d'améliorer l'accès général aux bourses d'étude.

Montant insuffisant des bourses : les bourses ne permettent généralement pas de subvenir aux besoins essentiels. Même les étudiant-e-s qui en bénéficient ne peuvent souvent pas couvrir leurs frais de subsistance. Dans la plupart des cantons, les montants maximaux, qui n'ont jamais été adaptés dans le concordat, sont inférieurs au coût moyen de la vie. Cette situation oblige 72 % des étudiant-e-s à travailler en moyenne 10 heures par semaine en plus de leurs études, ce qui peut avoir un impact négatif sur la réussite des études, par exemple en allongeant la durée des études (UNES, 2021).

Critères d'exclusion obsolètes : divers facteurs tels que les limites d'âge, l'exclusion des personnes qui suivent une seconde formation, l'absence de réglementation pour les personnes ayant des obligations familiales ou un statut de séjour précaire prêtertent souvent la promotion de l'égalité des chances en matière d'étude par l'accès à des bourses ou à des aides à la formation (UNES, 2021).

Conclusion

Le système actuel de bourses n'est plus adapté à notre époque et ne remplit plus sa mission principale, qui est de garantir l'égalité des chances dans l'éducation. De moins en moins d'étudiant-e-s bénéficient d'une aide et, dans la plupart des cas, les montants versés ne suffisent pas à couvrir les coûts réels de la vie et de la formation. La sélectivité sociale dans le système éducatif risque donc de s'accroître encore davantage.

Si des mesures d'économie telles que le programme d'austérité de la Confédération sont mises en œuvre, la situation deviendra intenable pour les étudiant-e-s disposant de ressources financières limitées. Une réforme globale du système des bourses est donc indispensable. La Confédération et les cantons sont appelés à agir dès maintenant pour garantir l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur et faire en sorte que la formation en Suisse ne soit pas une question de moyens financiers.

La Suisse est confrontée à une décision fondamentale : l'éducation doit-elle être accessible à toutes et à tous ou seulement à celles et ceux qui en ont les moyens ? La présente résolution est un appel pressant lancé par les étudiant-e-s de Suisse à la Confédération et aux cantons pour qu'ils agissent enfin. L'éducation n'est ni un luxe ni une marchandise, mais un droit fondamental. Un système de bourses équitable, solidaire et uniforme est nécessaire dans toute la Suisse pour permettre à toutes et tous d'accéder à l'enseignement supérieur.

Sources

- UNES 2021. Prise de position sur le financement des études. https://vss-VSS.ch/wp-content/uploads/2024/12/2021-11-01_VSS_Studienfinanzierung_PP.pdf
- Office fédéral de la statistique 2024. Statistiques sur les bourses d'études. [Office fédéral de la statistique | Office fédéral de la statistique - OFS](#)
- Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI 2023. Rapport sur le financement de la formation. [Rapport sur l'éducation en Suisse 2023](#)